



DELIBERATION n° 2017 – 12

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE TERMIGNON EN CŒUR DE PARC

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 05 juillet 2017 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint ;

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 15 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

- **Donne un avis favorable sur le projet d'aménagement de la forêt de Termignon pour la période 2017-2046, pour ce qui concerne la partie cœur du parc.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adopté à Chambéry, le 05 Juillet 2017

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET